



VILLE DE BIDART

Document à remplir par l'intéressé (e)
et à retourner à la Mairie quinze jours avant la manifestation accompagné
de la photocopie de la pièce d'identité du demandeur

Je soussigné (e) M. Mme

NOMPrénom.....

Adresse :

.....

Téléphone : Télécopie :

Représentant de l'Association (1) :

Siège social :

Mail :

N° d'agrément pour les associations sportives.....

**Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2, L 3335-4 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons de (2) :**

1^{ère} catégorie (boissons sans alcool : limonades, eaux minérales pu gazéifiées, jus de fruits ou de légumes,
sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat...)

2^{ème} catégorie (boissons fermentées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vin doux naturels, crème de cassis,
jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2° à 3° d'alcool)

Lieu de la manifestation :

Date et horaire (3) :

Nature de la manifestation :

Bidart, le

Signature :

(1) Le nombre d'autorisation temporaire de débit de boissons par année civile et limité à 5 par association.

(2) Cocher la ou les cases correspondantes

(3) La manifestation publique devra se terminer au plus tard à 2 heures du matin.

La correspondance est à adresser impersonnellement à :

Monsieur le Maire – Service de la police municipale

BP 10 Place Sauveur Atchoarena – 64210 BIDART

☎ 05.59.54.68.75 – Télécopie : 05.59.26.51.55 – e-mail : police@bidart.fr